

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 10 Septembre 2024

Délibération n°2024-MAIRIE-035

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, SAUVAIRE Manuela

Procurations : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à M. NARDINI Carole), RIBIERE Ludovic (pouvoir à M. LECOURT Didier)

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, VOLPELLIERE Stéphanie

M SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET M57 COMMUNE

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Convocation le :
03/09/2024

ARTICLES	NOM	AUGMENTATI ON CREDITS	DIMINUTIONS CREDITS	AUGMENTA TION RECETTES	DIMINUTION DE RECETTES
FONCTIONNEMENT					
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	+ 4 000			
615231	ENTRETIEN, REPARATION, VOIRIE		-4 000		
INVESTISSEMENT					
2111	TERRAINS NUS	+250 000			
2131	BATIMENTS PUBLICS	+300 000			
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSF			+550 000	
231	IMMO CORPORELLES EN COURS	+30 000			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		-20 000		
2181	INSTALLATIONS GENERALES		-10 000		
203	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE	+1 500			
21538	AUTRES RESEAUX		-1 500		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20240912-2024-MAIRIE-035-AI
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024